



**Préfecture
du
district
de
La Neuveville**

Editeur

Direction des travaux publics du canton de Berne
Office des bâtiments
Reiterstrasse 11, 3011 Berne

Octobre 1992

**Rédaction
et**

composition

Office des bâtiments du canton de Berne
Barbara Wyss-Iseli

Photos

Guy Perrenoud, Bienne

Couverture

Transformation d'une porte en guichet

Impression

W. Gassmann SA, Bienne

Imprimé sur du papier non blanchi au chlore

Sommaire

5
Une
entreprise
onéreuse ...

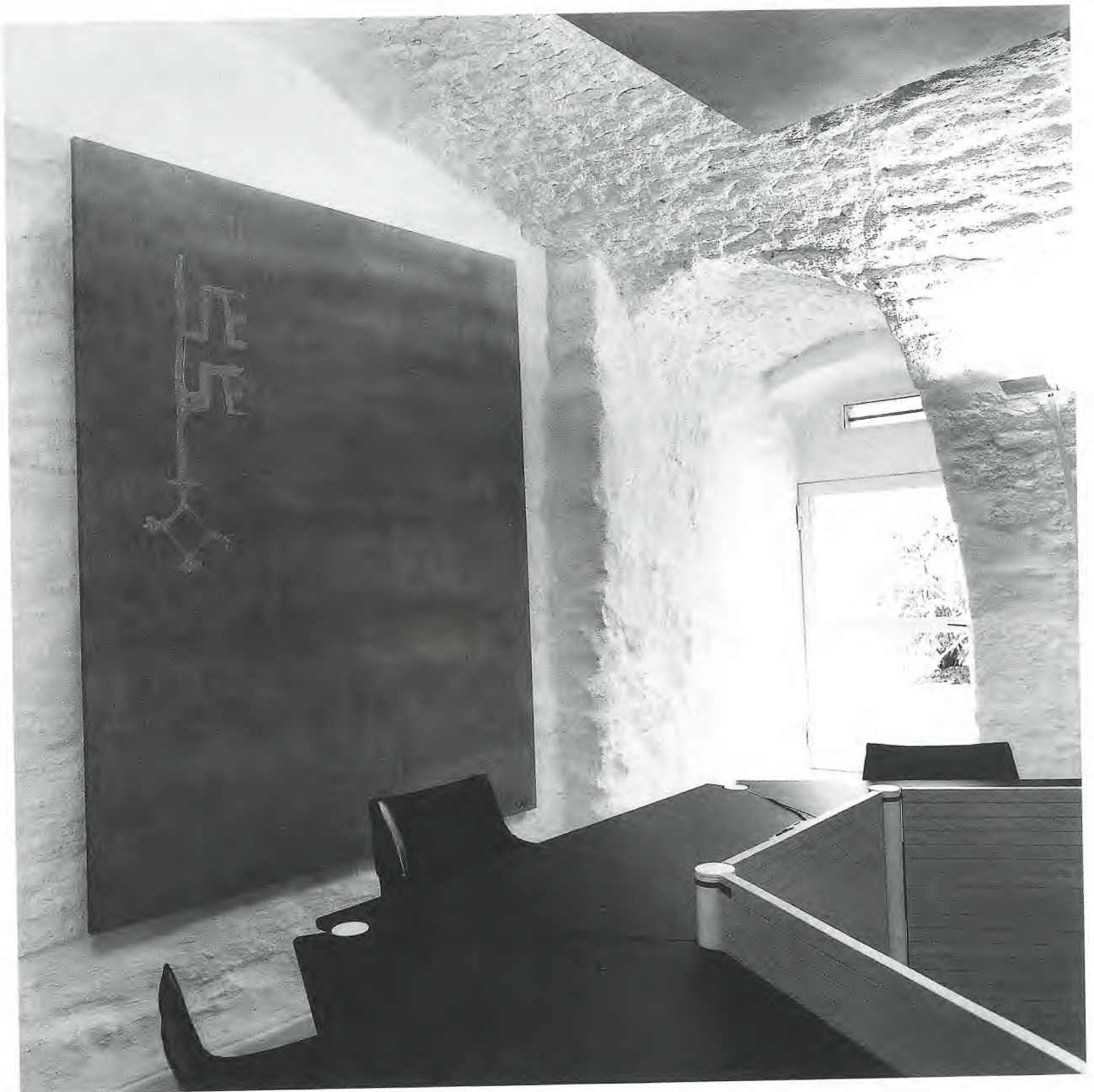
6
Maître
de
l'ouvrage

7
Groupe
de
planification

9
Regard
sur
la
Maison
de
Gléresse

10
Planification
et
réalisation
de
l'ouvrage

20
Coûts
de
construction
et
indices
utiles



Une entreprise onéreuse ...

Vous êtes, en votre qualité de citoyens et citoyennes du canton de Berne, copropriétaires de 2'000 bâtiments d'une valeur à neuf de trois milliards de francs. Certains de ces immeubles sont des monuments historiques importants. La Préfecture de La Neuveville est l'un de ces monuments.

Mais tous ces édifices doivent être chauffés, nettoyés et entretenus. Il est ressorti d'études menées par l'Office des bâtiments que les frais engagés pour ces diverses opérations atteignaient chaque année plus de 100 millions de francs, dont 40 millions pour les travaux de construction et 60 millions pour l'exploitation et le paiement des taux d'intérêts du capital.

Il faut savoir que la création d'un poste dans un nouveau bâtiment administratif coûte environ 100'000 francs. Or, nous avons dû investir 1,5 million de francs pour l'entretien de la Préfecture de La Neuveville et pour la transformation de 15 postes de travail, que cette dernière abrite. Nous avons donc autant dépensé que si nous avions érigé un nouvel ouvrage.

Construire est une entreprise onéreuse. Réaliser un projet de construction présuppose que l'on s'engage aussi à garantir des locaux fonctionnels. Les travaux ont été financés par les deniers publics. Tous ces investissements et frais induits annuels n'auront pas été vains si le public bénéficie de l'amélioration des conditions de travail de l'Administration. C'est là une lourde responsabilité, qui incombera désormais à ceux qui prennent aujourd'hui possession de cet édifice.



Urs Hettich
Architecte cantonal

**Maître
de
l'ouvrage**

**Direction
des
travaux
publics
du canton
de Berne**

représentée par l'Office des bâtiments

Urs Hettich, architecte cantonal

Kurt Kamm, responsable de projet, planification

Alex Meichtry, responsable de projet, réalisation

Horst Klein, spécialiste de la technique du bâtiment

Roland de Loriol, spécialiste de l'aménagement
artistique

**Direction
de la
police
du canton
de Berne**

Capitaine Ernst Gilgen

**Direction
de la
justice
du canton
de Berne**

Mario Annoni, préfet, planification

Gabriel Zürcher, préfet, réalisation

Rudolf Reist, inspecteur

**Service
cantonal
des
monuments
historiques**

Hermann von Fischer, planification

Jürg Schweizer, réalisation

Jean-Pierre Fuhrer

**Groupe
de
planification**

Architecte

Hans Nievergelt, architecte EPF SIA, Cerlier

**Ingénieur
civil**

Hansjörg Wyss, ingénieur, Bienne

**Ingénieur
électricien**

Jaggi SA, La Neuveville

**Ingénieur
en
chauffage
et
ventilation**

Racine + Berger AG, Bienne

**Ingénieur
sanitaire**

Marti Frères, La Neuveville

**Panneaux
acoustiques**

Zeugin AG, Münsingen
W. Kohler-Chevalier, Bienne



Regard sur la Maison de Gléresse

Gabriel Zürcher, préfet et président du tribunal

Le district de La Neuveville compte parmi ses communes plusieurs sites construits d'importance nationale. Tels des écrins, ces localités protègent des joyaux de l'architecture, au nombre desquels il faut compter en bonne place, à La Neuveville, la Maison de Gléresse, habitée depuis fin 1959 par l'administration de district.

Edifié en 1561 par Vincent de Gléresse, le corps principal du bâtiment comprenait au rez-de-chaussée trois pressoirs surmontant de profondes caves, une grande salle d'apparat au premier étage et les appartements au second. Au fil du temps s'ajoutèrent différents corps de bâtiment; en 1578 une écurie «devers bize», en 1606 la tour hexagonale avec son escalier en colimaçon; à la fin du XVIIe/début du XVIIIe siècle, une aile de bâtiment d'un étage, longeant la rue des Fossés.

Le maison fut vendue sous l'Empire, le 1er brumaire an 13 (23 octobre 1804) à Jean-Pierre Bourguignon-Imer et elle constitua la demeure de cette famille durant un siècle et demi. Le bâtiment changea de mains encore une fois avant qu'il ne devienne propriété de l'Etat de Berne, le 12 décembre 1952, pour le prix de 130'000 francs. Cette acquisition fut saluée à l'époque comme il se doit car on voyait là l'occasion de «sauver à temps ce beau domaine, partie intégrante du passé neuvevillois et jurassien ... Ainsi, les caves fraîches et spacieuses, qui se prolongent

jusque sous la rue des Fossés, continueront, comme par le passé, à bonifier la récolte du domaine, pour en faire dorénavant un cru de l'Etat». Jusqu'à ce jour, ce voeu n'a malheureusement pas pu être exaucé!

Lorsque les services de l'Etat occupèrent pour la première fois les locaux, cinq personnes travaillaient à son service. Trente ans plus tard, avec l'accroissement du nombre des affaires et des tâches confiées à l'Administration, ce nombre a doublé. L'usure du temps ayant fait le reste, des locaux adéquats sont devenus une nécessité. Aujourd'hui, chacun se plaît à souligner que la cure de rajeunissement subie par l'immeuble et la redistribution des locaux sont une réussite. En particulier, la salle d'audience installée dans une cave voûtée immaculée a un aspect peu conventionnel pour de tels lieux, mais elle n'en dégage pas moins un charme certain. Quant à la Préfecture, installée au premier étage dans l'ancienne salle d'apparat, elle bénéficie d'une situation idéale, en particulier quant à la lumière.

Au nom des utilisateurs du bâtiment et de la population du district de La Neuveville, nous adressons nos vifs remerciements aux autorités et offices qui se sont préoccupés de la transformation du bâtiment, à l'architecte ainsi qu'à tous les entrepreneurs et artisans qui, par leur savoir-faire, ont contribué à cette belle réalisation.

Planification et réalisation de l'ouvrage

Hans Nievergelt, architecte EPF SIA

Mandat et principes

Etant donné qu'il était devenu nécessaire de créer de nouveaux locaux en raison du remaniement de l'administration de district et de la police cantonale, il a fallu considérablement augmenter la surface utile existante. Cette mesure impliquait la réorganisation et la redistribution des pièces.

Signalons qu'un ascenseur permettra aux personnes handicapées d'accéder aisément aux cinq étages de l'édifice.

Lors de la remise en état et du remplacement d'éléments de grande valeur, le caractère historique du monument a été respecté. Il s'agissait de modifier aussi peu que possible l'imposant hall d'entrée occupant deux étages et réalisé lors des travaux de transformation effectués dans les années soixante.

Sachant que ce type de bâtiment administratif est généralement voué à de multiples changements d'affectation, on a opté pour des formules polyvalentes.

Principales transformations

Rez-de-chaussée

La transformation de la cave voûtée de plain-pied, où étaient entreposées les archives et la citerne - utilisation pour le moins aberrante - en une série de locaux comprenant la salle d'audience et la salle de délibération a permis de trouver une solution intéressante, qui, sans être conventionnelle, n'en est pas moins judicieuse. Les pièces réservées aux avocats et les salles de séances rattachées à la salle du tribunal ont également pu être réalisées de plain-pied.

1er étage

Des bureaux ont été aménagés dans les anciens locaux du tribunal. Ces bureaux, qui donnaient autrefois sur la rue et étaient fortement exposés au bruit, sont aujourd'hui des pièces calmes et claires. L'utilisation de parois légères vitrées a permis de créer un cadre de travail agréable et lumineux.

2me étage

La distribution des pièces de l'ancien appartement du geôlier a été entièrement refaite pour les besoins du greffe du tribunal. Pour ce faire, on a eu recours à des parois légères. Des surfaces spacieuses ont été aménagées de plain-pied dans les combles inutilisés au-dessus du hall d'entrée et dans ceux de l'aile est pour accueillir les archives.

Combles

Une bibliothèque et une cafétéria ont pu être installées dans les combles inoccupés de la Maison de Gléresse. Le caractère polyvalent de cet espace a déjà pu être vérifié lors des travaux de transformation: il a été possible, par deux fois, d'y installer provisoirement des bureaux.

Conscient de tous les désagréments qu'un tel chantier et divers déménagements ont pu entraîner, je tiens ici à remercier de leur patience tous ceux qui ont, directement ou indirectement, pris part à ces travaux, à savoir les usagers, artisans et voisins.

Problèmes techniques

C'est avec d'énormes précautions que l'ascenseur a pu être installé dans l'axe longitudinal de l'édifice construit voilà au moins quatre siècles. Pour réaliser la cage d'ascenseur, il a fallu tenir compte du caractère d'ancienneté de l'ouvrage. Le percement des voûtes du caveau d'expositions et l'aménagement de la charpente ont été réalisés avec un soin tout particulier.

En ce qui concerne le chauffage des nouveaux locaux, le dispositif existant était nettement suffisant. Par contre, il s'est avéré nécessaire de compléter le système de répartition de la chaleur par sol de la salle du tribunal. Le réservoir à mazout a pu être placé dans la chaufferie.

Les locaux de la salle d'audience et de la salle de délibération devaient être dotés d'un dispositif de ventilation. Quant aux installations de courant faible et de courant fort, il a fallu les remplacer et les compléter. Dans la perspective de la prochaine informatisation des bureaux, chaque poste de travail a été raccordé à un passage pour fils électriques. La mise en place d'un avertisseur d'incendie et d'une installation paratonnerre offre toutes les garanties d'une protection moderne contre le feu.

En haut: Hall d'entrée

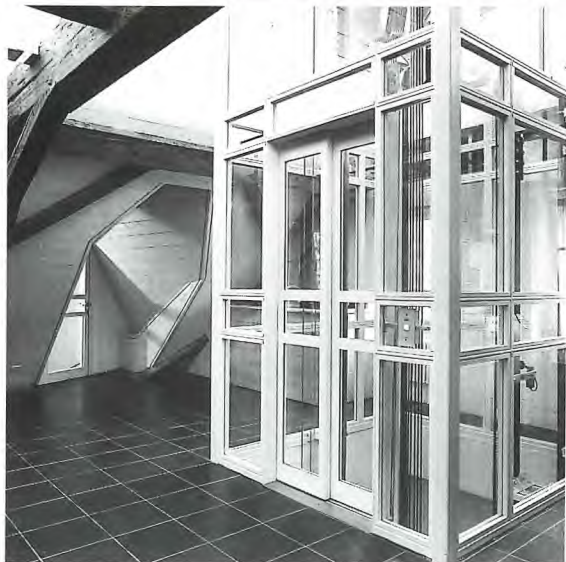
En bas à gauche: Salle d'audience, autrefois archives
En bas à droite: Salle d'audience et salle de délibération à l'arrière-plan



En haut: Salle d'audience

En bas à gauche: Salle de délibération
En bas à droite: Cour







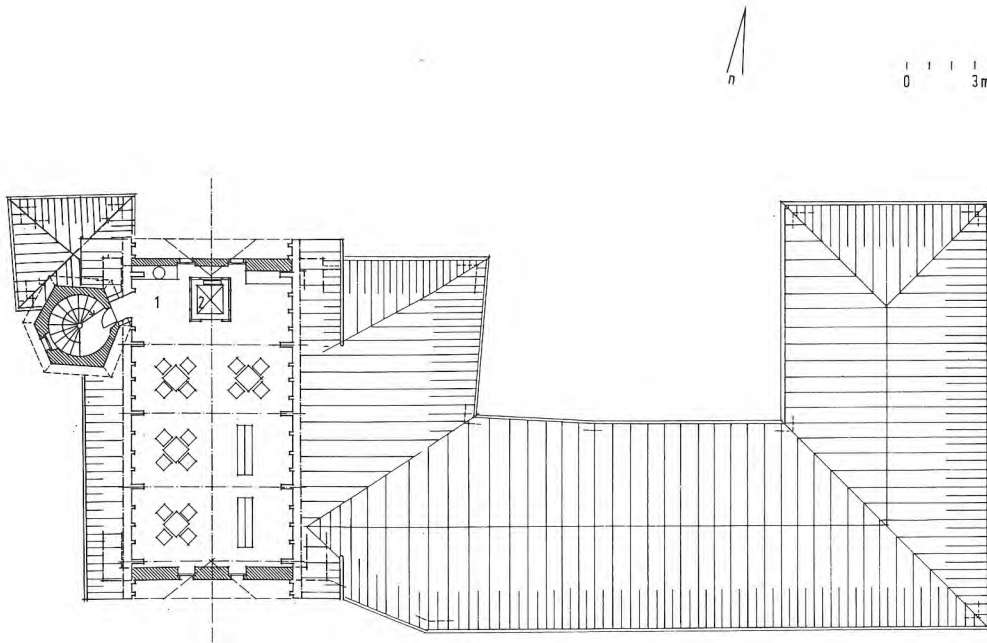
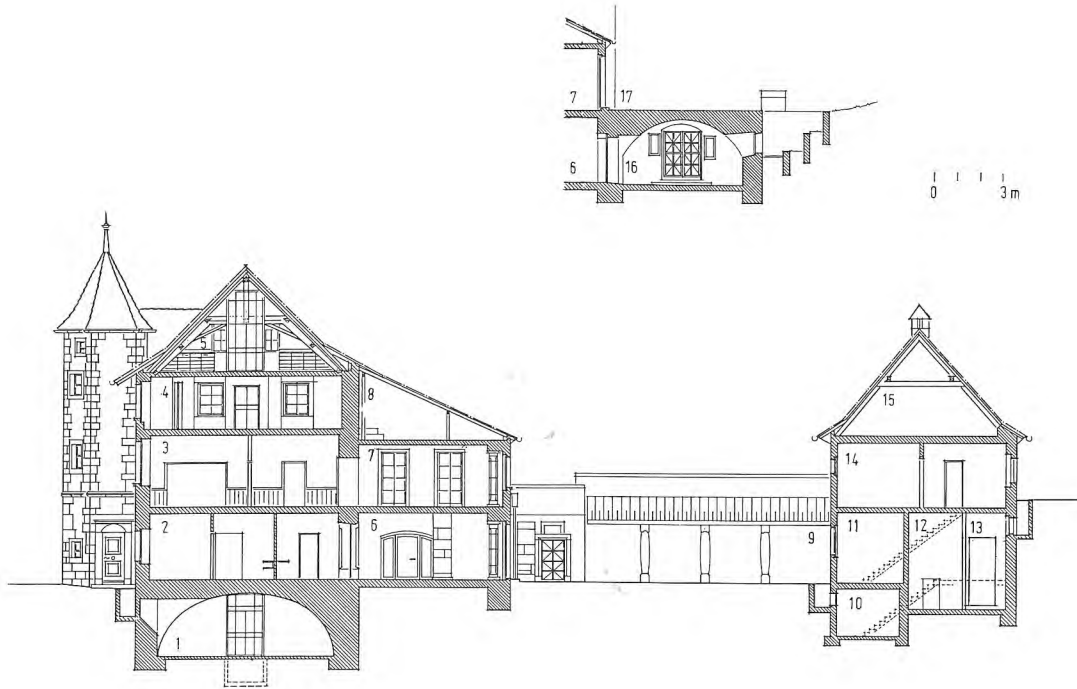


Coupes

- 1 Caveau d'expositions
- 2 Police cantonale
- 3 Préfecture
- 4 Greffe du tribunal
- 5 Bibliothèque/caféteria
- 6 Hall d'entrée

- 7 Hall
- 8 Archives
- 9 Cour
- 10 Abri
- 11 Archives RF
- 12 Chauffage

- 13 Citerne
- 14 Prisons
- 15 Combles géolier
- 16 Salle d'audience
- 17 Terrasse

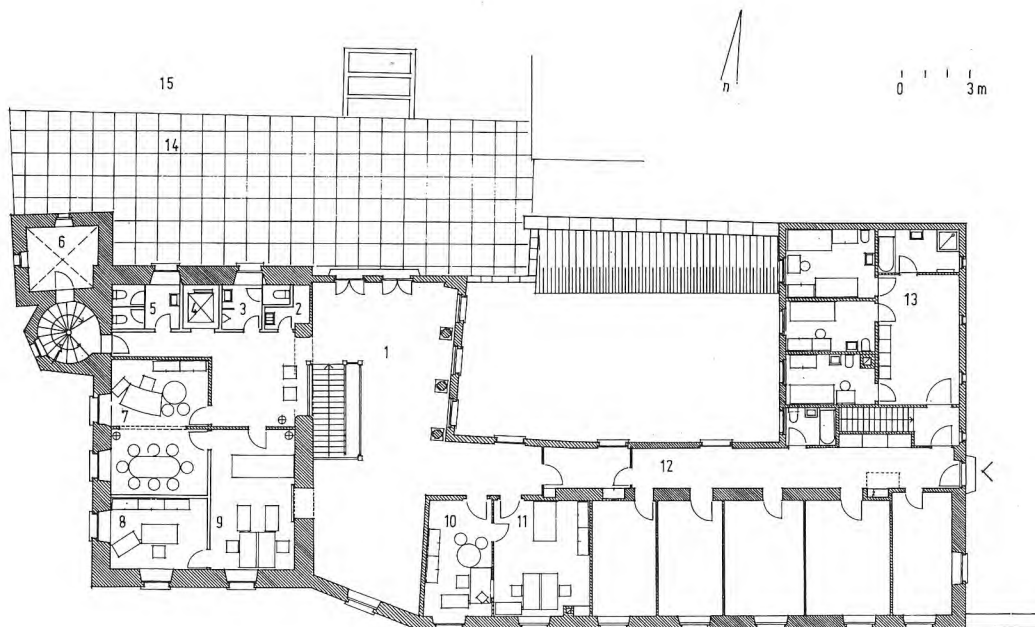
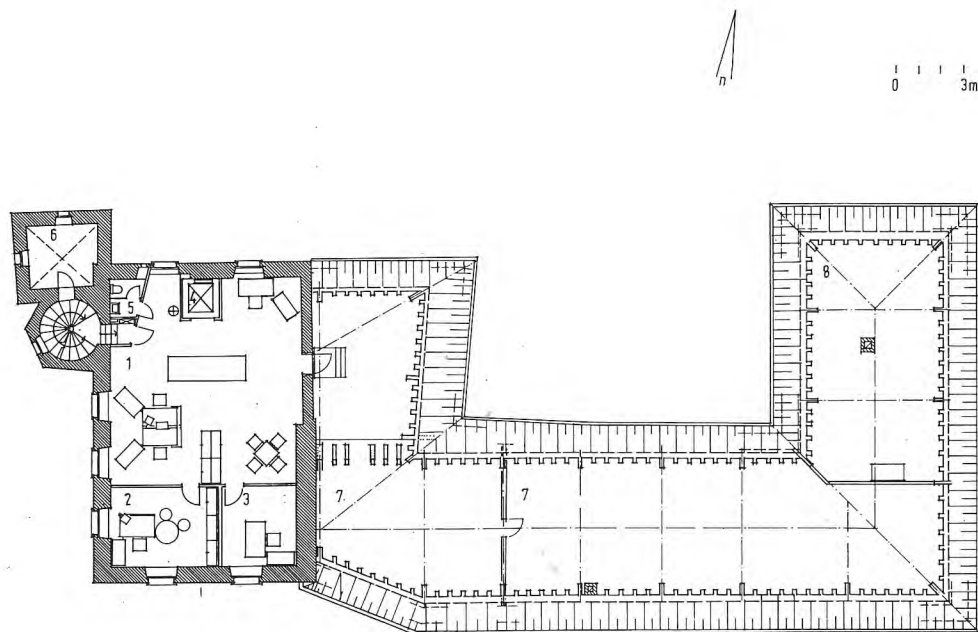


Combles

- 1 Bibliothèque/caféteria
- 2 Ascenseur

2ème étage
Greffe du tribunal

- | | |
|----------------|-------------------|
| 1 Chancellerie | 5 Toilette |
| 2 Greffier | 6 Réserve |
| 3 Stagiaire | 7 Archives |
| 4 Ascenseur | 8 Combles géolier |



1er étage
Préfecture/Office des
poursuites et faillites

- | | | |
|-------------------|-----------------------|------------------------|
| 1 Hall | 6 Police | 11 Chancellerie OPF |
| 2 Nettoyage | 7 Préfet | 12 Appartement géolier |
| 3 Toilette hommes | 8 Secrétaire | 13 Prisons |
| 4 Ascenseur | 9 Chancellerie préfet | 14 Terrasse |
| 5 Toilette dames | 10 Substitut | 15 Jardin |

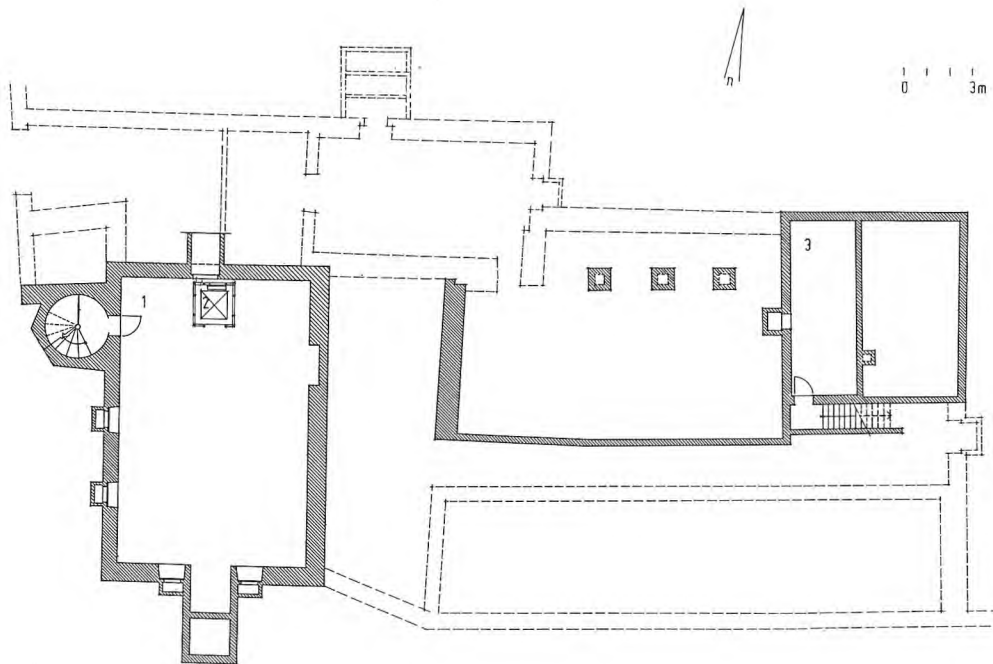
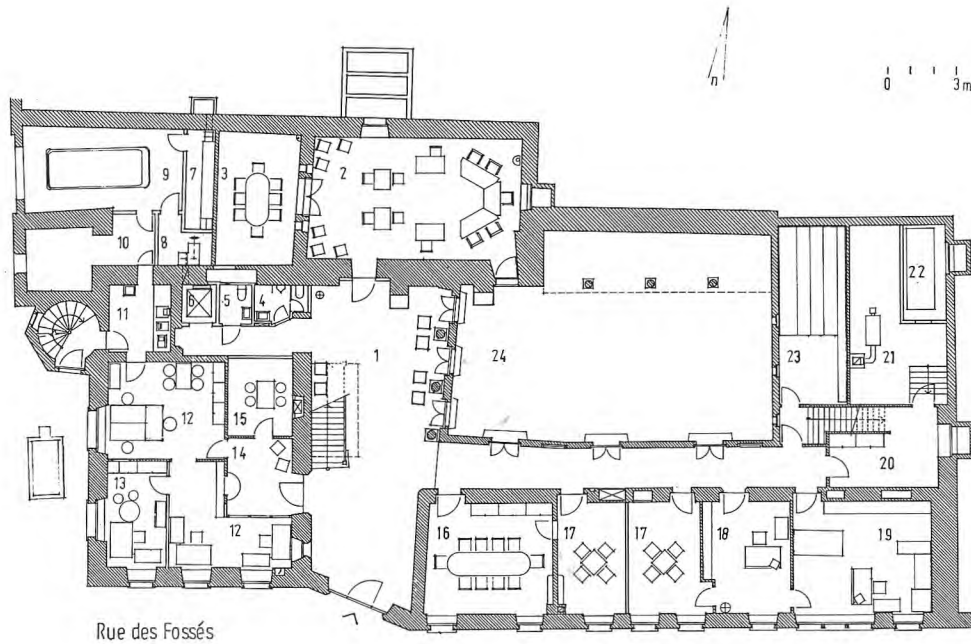
Rez-de-chaussée
Police cantonale/Salle
d'audience/Registre foncier

1 Hall d'entrée
2 Salle d'audience
3 Salle de délibération

4 Toilette hommes
5 Toilette handicapés
6 Ascenseur
7 Ventilation
8 Moteur ascenseur
9 Garage police
10 Matériel

11 Radio/télex
12 Agents
13 Chef de district
14 Réception
15 Audition
16 Conférence
17 Avocats

18 Conservateur
19 Registre foncier
20 Buanderie
21 Chauffage
22 Citerne
23 Archives registre foncier
24 Cour



Sous-sol

1 Caveau d'expositions
2 Ascenseur
3 Abri

**Coûts
de
construction
et
indices
utiles**

Coûts de construction CFC

	%	Frs	Frs
21 Gros-oeuvre 1	18,51	277'822.—	
22 Gros-oeuvre 2	7,66	114'868.—	
23 Installations électriques	14,01	210'230.—	
24 Chauffage, ventilation	7,44	111'730.—	
25 Installation sanitaire	4,62	69'354.—	
26 Installation de transport	7,06	105'900.—	
27 Aménagements intérieurs 1	10,65	159'900.—	
28 Aménagements intérieurs 2	16,40	246'145.—	
29 Honoraires	13,65	204'814.—	
2 Bâtiment	100,00		1'500'763.—
4 Aménagements extérieurs			15'426.—
5 Frais secondaires			20'488.—
9 Ameublement/décoration			233'860.—
1 - 9 Total coûts de construction			1'770'537.—

Unités du projet

Cube brut de construction SIA 116			
- du bâtiment	CBC1	m3	6'590
- des parties de bâtiment transformées	CBC2	m3	6'070
Assise du bâtiment		m2	690
Surface utile principale	SUP	m2	1'200
Surface utile secondaire	SUS	m2	112
Surfaces techniques	ST	m2	45
Surfaces de circulation	SCI	m2	179
Surfaces des éléments de construction	SEC	m2	494
Surface utile	SU	m2	1'312
Surface brute au plancher totale SIA 416			
- du bâtiment	SBP1	m2	2'030
- des parties de bâtiment transformées	SBP2	m2	1'790
Surface de référence énergétique SIA 180/4		m2	1'340
Rapport SUP / SBP1			0,59
Rapport SU / SBP2			0,65

Coûts par

		CFC 2	CFC 2 - 9
Cube brut de construction CBC2	Frs/m3	247.—	292.—
Surface brute au plancher totale SBP2	Frs/m2	838.—	989.—
Surface utile principale	Frs/m2	1'251.—	1'475.—
Surface utile	Frs/m2	1'144.—	1'349.—
Place de travail	Frs	71'465.—	84'311.—

Durée de construction: d'octobre 1990 à décembre 1991

Les chiffres se fondent sur le décompte provisoire

Niveau des prix 01.04.91 = 120,4 (ZH 1988 = 100)